



Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre groupe politique Europe Ecologie les Verts fédère les adhérents de Hyères, la Crau, Carqueiranne, le Pradet, la Garde et la Londe les Maures. Nous souhaitons contribuer à l'enquête publique sur la redéfinition du parc national de Port-Cros

Le cœur terrestre aurait mérité un plus large périmètre :

classement de l'île du Levant , classement du site des trois caps sur les communes de Ramatuelle et de la Croix Valmer, classement des Salins d'Hyères et des Vieux Salins, classement du site de la Colle Noire et du plan de la Garde

Le périmètre de cœur marin est restreint et limité au pourtour de Porquerolles alors que les enjeux en termes de protection sont très importants : six grandes biocénoses marines emblématiques de la Méditerranée ont été identifiées en particulier les herbiers de Posidonies, de cymodocées, le coralligène, les grands fonds et canyons profonds.

Le périmètre de l'aire marine adjacente est également modeste : en effet, parmi les 3 options, celle retenue le 22 décembre n'est pas celle qui est la plus étendue en mer mais le choix d'un périmètre intermédiaire a été fait.

Pour ce qui est de l'aire potentielle d'adhésion, le zonage a été modulé suivant plusieurs critères : à l'intérieur des terres il a été limité aux premières crêtes afin de conserver une co-visibilité vers les îles et le caractère d'ambiance littorale et marine. Malheureusement nous constatons que le seul critère de co-visibilité pour les trois communes de la Garde, du Pradet et de Carqueiranne réduit la surface de ces communes dans l'aire potentielle d'adhésion de façon excessive alors que ces trois communes disposent de sites patrimoniaux de grande qualité ( plan de la Garde, massif de la Colle Noire). Sur la commune de Carqueiranne il n'y a plus que le domaine public maritime , donc le liseré littoral qui se trouve dans l'aire potentielle d'adhésion.

- Modifications du Conseil d'Administration

Nous contestons cependant le nouveau mode de gouvernance inscrit dans la loi. 18 représentants des collectivités territoriales seront membres du CA dont 11 représentants des communes, et quatre de la seule ville de Hyères..et ceci jusqu'à l'adoption de la charte. Les représentants des collectivités territoriales représentent plus du tiers des membres du CA ( 18 sur 42)

Il serait aussi nécessaire de nommer le président du conseil économique, social et culturel, au même titre que le président du conseil scientifique au CA avec voix délibérative.

Nous sommes favorables à ce projet de redéfinition du périmètre du parc national et demandons cependant que les remarques émises dans le texte ci-dessus soient prises en compte.

Pour le Groupe Local du Pays Hyérois Europe Ecologie les Verts, les animateurs :

Chantal Mouttet

Jean-Claude » Alberigo

Brigitte del Perugia

<comite-pays.hyeris@europeecologie-lesverts-var.fr>